



COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze du mois d'octobre à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Pauline GODET, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : P.GODET, J.L.BAYLE, E.BLANC, A.BOLON, C.BOUVARD, G.BRANCHU, F.BRASSART, F.CATALANO, M.CHARVET, G.CONTI, A.CORBEL, J.FOURNEL, Z.FOURNIER, F.GARIN, G.GONGUET, J.GONGUET, M.GRANDCLEMENT, H.GUILLOT, F.HINDERSCHIETT, D.LAPIETRA, S.MACRÉ, JF.MARTINE, R.MARTINOD, H.PIATON, J.PICOLLIER, L.PITTNER, D.PORTERET, C.RENARD, H.REYNAUD, R.SERPOL, Y.SEURAT, C.TERRACOL, M.VENIN, J.TONDINE .

Absents : S.BIDET, E.MOUGEOT, H. GENET, T.JEUNET, F.PRAS, N.VIOLLET.

Absents excusés : V. CONTI (pouvoir donné à G.CONTI), D.GERMAIN (pouvoir donné à F.BRASSART), N.GROS, C.TESSIER (pouvoir donné à D.LAPIETRA).

Secrétaire de séance : Jacques FOURNEL

Date de la convocation : 8 octobre 2019

1 - Approbation du compte-rendu du 9 septembre 2019 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

2- Délibérations :

-Taxe d'habitation : abattement spécial en faveur des personnes handicapées

Un abattement spécial à la base de la valeur locative des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides était instauré sur la commune déléguée de Lompnieu. Ce point n'ayant pas fait l'objet de discussion lors de l'harmonisation des abattements à l'échelle de la commune nouvelle, et devant être voté avant le 01/10 ne sera pas reconduit pour l'année 2020.

De plus, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour tous les ménages ne le justifie plus.

- Intégration fiscale progressive des taux des taxes de fiscalité directe locale pour 2020

La délibération prise le 15 juillet a fait l'objet de remarques de la part des services du contrôle de la légalité. En effet, celle-ci faisait apparaître des taux annuels, or ce détail chiffré n'est pas autorisé. Le code général des impôts (article 1638) prévoit de ne faire apparaître que le principe d'intégration fiscale progressive et sa durée globale. Le conseil, décide à l'unanimité d'annuler la délibération du 15 juillet dernier et d'en reprendre une instaurant une intégration sur 12 ans.

- Décision modificative : budget assainissement

Un emprunt a été effectué sur le budget assainissement pour financer les stations d'épuration en cours de construction. Les intérêts réglés à échéance n'ayant pas été anticipés, il est nécessaire d'inscrire cette dépense de fonctionnement au budget et de procéder à un réajustement des lignes de trésorerie pour la somme de 650 €.

Le conseil, à l'unanimité vote ces réajustements.

- Proposition de délibération motivée du conseil pour le permis de construire d'un administré de la commune déléguée de Vieu

La commune déléguée de Vieu ne disposant pas de document d'urbanisme, les autorisations d'urbanisme font l'objet d'une signature par le Préfet. Un permis de construire a été refusé sur le hameau de Chongnes.

Considérant les motifs suivants :

- le projet permettait la démolition d'un hangar agricole au profit d'une maison d'habitation,
- la vétusté du hangar, l'absence d'usage agricole,
- la présence des réseaux au droit de la parcelle n'entraînant pas de dépenses pour la collectivité,

il est possible de faire valoir l'article L111*4 du code de l'urbanisme. Cet article prévoit le recours à une délibération motivée du conseil municipal pour sollicitation de l'avis de la commission Départementale de Prévention des Espaces naturels, Agricoles et Forestiers de l'Ain (CDPENAF).

Le conseil à l'unanimité, donne un avis favorable au projet déposé par les pétitionnaires et vote une délibération motivée permettant de solliciter l'avis de cette commission.

Il est à noter que l'avis favorable de la CDPENAF permettra la validation du permis de construire. Madame le Maire insiste sur le caractère exceptionnel et motivé du recours à cet article L11*4 du code de l'urbanisme et rappelle l'importance de se doter rapidement d'un document d'urbanisme permettant d'identifier les zones constructibles.

- AFP (Association Foncière Pastorale) - demande d'ouverture d'enquête publique

Une nouvelle enquête publique est demandée pour le projet d'AFP de Belmont. Des modifications ont été apportées sur le projet initial. Les statuts intégreront les enjeux forestiers présents sur certains secteurs. Le périmètre a été retravaillé en tenant compte des remarques des propriétaires mais en gardant le souci de l'intérêt général et de la cohérence géographique.

Le nouveau projet porte sur une surface de 150.28 ha, 565 parcelles cadastrales et 235 propriétaires.

Les membres du conseil décident de demander l'ouverture d'une enquête publique à Monsieur le Préfet.

-Approbation de la convention de l'entreprise SODEVAL pour l'entretien des stations d'épuration

Madame le Maire informe les membres que dans un souci d'uniformisation, il a été demandé à l'entreprise SODEVAL de réaliser une convention unique intégrant les besoins de chacune des stations des communes déléguées. Compte-tenu des disparités et du montant de la nouvelle convention proposée, Madame le Maire propose de reporter cette délibération pour se laisser le temps d'en discuter avec les agents techniques pouvant participer à ce travail de contrôle et d'entretien des stations d'épuration.

Les membres du conseil acceptent de reporter cette décision.

-Vote des indemnités de conseils du trésorier

En complément de ses obligations professionnelles, le comptable public apporte une aide de conseil aux collectivités locales. Ces prestations de conseil ouvrent droit au versement d'une indemnité dont le montant est calculé au regard de la moyenne annuelle des dépenses de la collectivité et peut être modulé par l'assemblée délibérante au moyen d'un taux.

Les élus s'interrogent sur ce principe, et demandent à connaître le montant pour se prononcer. Il est décidé de reporter cette délibération.

- Approbation d'une convention de mise à disposition d'un terrain sur la commune déléguée de Belmont-Luthézieu

Une parcelle de 2500m² environ située au hameau de Massignieu (parcelle cadastrée B1313) est mise à disposition à Mme VIGOUREUX qui souhaite y parquer son cheval. Les élus votent à l'unanimité la signature d'un bail pour 3 ans et fixent la location forfaitaire à 30 €/an.

Départ de F.HINDERSCHIETT et de Z.FOURNIER à 21H10

- Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire informe les membres du conseil de l'importance de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui porte sur l'organisation des opérations de secours dans le cadre d'accidents, de sinistres ou de catastrophes naturelles sur le territoire communal. Ce document obligatoire rassemble un diagnostic des risques, un inventaire des moyens humains et matériels disponibles, une organisation de la gestion de crise et de l'alerte à la population. Les communes de Lompnieu et Belmont-Luthézieu disposant déjà de documents validés par les services de la Préfecture, la trame est dupliquée pour l'étendre au territoire de la commune nouvelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité vote le Plan Communal de Sauvegarde.

-3 Informations municipales sur les dossiers en cours

Présentation du projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Charancin :

Un travail de réhabilitation de la salle polyvalente et d'aménagement d'un gîte à l'étage a été initié par les élus de la commune déléguée de Sutrieu. Dans la continuité de ce travail, une mission a été confiée à l'architecte ADG Giffon.

Après étude des esquisses proposées, les élus décident de retenir le projet le moins coûteux qui consiste à mettre aux normes la salle polyvalente (aujourd'hui en avis défavorable par la commission sécurité du

SDIS), à la rendre accessible aux PMR (toilettes adaptées), à agrandir la cuisine peu fonctionnelle et à rafraîchir les peintures. Ces travaux seront réalisés sur le volume existant sans modification du gros œuvre ou de la façade. Des dossiers de subvention ont été déposés, le plan de financement laisse apparaître un coût hors taxe de 150 000€ répartis comme suit : 120 000€ de subventions et 30 000€ d'autofinancement.

Concernant la partie gîte les élus préfèrent différer ce projet le temps d'en assurer les financements et d'établir un calcul de rentabilité de l'opération.

4- Présentation du rapport d'activités de la CCBS

Le rapport d'activités de la CCBS a été transmis aux élus. Des questions sont formulées notamment sur des données faisant suite à l'intégration des communes du Valromey. Elles seront transmises à Bugey-Sud afin d'obtenir des clarifications. Madame le Maire rappelle que ce rapport d'activités est disponible en mairie.

5- Questions diverses

- Budget participatif

Quatre dossiers ont été déposés dans le cadre du dispositif « budget participatif ». Le groupe en charge d'en vérifier la recevabilité par rapport aux conditions fixées dans le règlement s'est réuni. Deux dossiers sont jugés recevables :

Le projet de l'association « Le Chêne d'Union » qui consiste à réhabiliter le « Chemin des écoliers » à Sutrieu ainsi qu'un projet similaire portant sur le « Chemin Picollier » à Lompnieu.

Une réunion est prévue ce mercredi avec les porteurs de projets, après quoi Madame le Maire rappelle qu'une approbation devra avoir lieu par le conseil municipal à la fin de l'année.

- Rencontre avec les présidents des sociétés de chasse communales

Madame le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu afin de discuter de l'harmonisation des tarifs pour la location des terrains communaux. Les baux de chasse des sociétés pourraient être dénoncés et réécrits sur une même périodicité et sur un tarif de location d'environ 2.60€ l'hectare. Ce tarif correspond à la moyenne des tarifs actuellement pratiqués, le calcul porte sur la surface de forêt domaniale soumise. La question des chasseurs « étrangers titulaires d'une carte de chasse » est soulevée et une proposition va être faite afin d'essayer d'inclure ce paramètre dans le montant de la location.

Madame le Maire propose de fixer la prochaine séance pour **le lundi 18 novembre 2019 à 19h**. Elle précise que Mme ANTUNES, responsable du service urbanisme interviendra dans le cadre du projet d'élaboration du nouveau document d'urbanisme.

La séance est levée à 23h.

Prochaine séance le lundi 18 novembre 2019 à 19h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.

Le Maire
Pauline GODET


André BOLON
Le Adjoint

